

Moselle: Le renard roux ne pourra plus être chassé de nuit dans le département

ANIMAUX Autorisés par un arrêté préfectoral mosellan dans 170 communes depuis septembre 2016, les tirs de nuit sur les renards roux ont finalement été interdits par le tribunal administratif de Strasbourg...

B.P. | Publié le 17/01/18 à 11h28 — Mis à jour le 17/01/18 à 11h56



Les chasseurs d'une partie du département de la Moselle ne pourront plus chasser le renard roux la nuit, mais toujours le jour et jusque dans son terrier. Illustration — Photo Kaz / Pixabay / Creative Commons.

Sur le territoire de 170 communes de Moselle, la chasse nocturne au renard a été autorisée par un [arrêté préfectoral](#) de septembre 2016. Mais le tribunal administratif de Strasbourg, sollicité par des militants d'associations environnementalistes, a finalement interdit les tirs de nuit sur cette espèce en ce début janvier, ainsi [que l'a repéré France 3](#).

Le collectif Renard Grand Est, qui regroupe ces organisations, regrette depuis un moment déjà le classement de l'animal parmi les nuisibles. « Le [renard roux](#) est susceptible d'être détruit toute l'année, sans quotas, au mépris des alertes données par le monde scientifique », rappelle-t-il sur [son site Internet dédié et détaillé](#).

Une pétition de près de 37.000 signataires

Lancée près de 18 mois plus tôt, une pétition à ce propos a récolté [près de 37.000 signatures](#). Voici notamment ce qu'écrivait sa créatrice : « Aujourd'hui les renards seront tirés par les chasseurs qui prennent place sur un plateau de véhicule 4x4. » La justice aura donc finalement entendu ses signataires en ce mois de janvier 2018.

Pour les militants, l'argument souvent avancé de surpopulation des goupils est ainsi infondé pour justifier la nécessité de cette chasse nocturne, tout comme celui de la transmission de [l'échinococcose alvéolaire](#), une maladie parasitaire dont il peut être un vecteur et touchant quelques dizaines de personnes chaque année.